

RECENSEMENT
de la population

LE RECENSEMENT PAR INTERNET
C'EST PLUS PRATIQUE !
www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT EN LIGNE, DES AVANTAGES POUR TOUS

Pour les personnes recensées

- Gain de temps : pas de second passage de l'agent recenseur, remplissage rapide
- Questionnaire guidé et plus facile à compléter, accusé de réception par courriel
- Confidentialité toujours respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'Insee

Pour l'agent recenseur

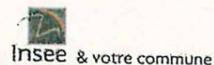
- Pas de déplacement pour récupérer le questionnaire
- Information par SMS deux fois par jour sur les réponses arrivées par internet
- Moins de papier à gérer et à contrôler

Pour le maire

- Baisse du coût du recensement
- Collecte plus rapide et suivie en temps réel
- Moins de manutention et moins de saisie de résultats
- Bénéfice d'image : modernité, économie, développement durable, travail de l'agent recenseur facilité.

Et pour tout le monde

- Des réponses de qualité
- Un recensement moins coûteux et plus respectueux de l'environnement



RECENSEMENT
de la population

Répondez sur internet,
c'est encore plus simple
le-recensement-et-moi.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

LO JORNAU PICHON

La Revue d'informations Municipales du Fugeret

www.lefugeret.com n°5*- 2^{ème} semestre 2017 *- n°5 www.lefugeret.com

ÉDITORIAL

Cher(e)s administré(e)s,

Le Conseil Municipal, le service administratif et moi-même vous souhaitons
une **BONNE** et **HEUREUSE** Année 2018.

Une pensée toute particulière pour deux enfants du pays partis trop tôt, j'adresse à leurs familles toutes mes condoléances et les assure de mon soutien dans l'épreuve qu'ils traversent.

Une nouvelle année commence, avec de nombreuses réformes à venir, une particulièrement très importante pour notre commune : la suppression de la Taxe d'Habitation, source principale de revenus de notre budget. Soit disant compensée ? à voir ! Dans ce contexte extrêmement vague il me semble prudent de ne pas s'engager dans de très gros projets.

A la Communauté de Communes, de nouvelles prises de compétences voient le jour en ce 1^{er} janvier, deux paraissent plus importantes pour LE FUGERET :

- la compétence « école », après un vote à bulletins secrets, la majorité a opté pour une compétence communautaire, comme nous la connaissions jusqu'à maintenant ce qui laisse entrevoir aucune incidence budgétaire puisque c'est couvert par l'impôt communautaire ;

- la compétence « eau » repoussée en 2020, comme la loi l'autorise mais il semblerait qu'après avoir exercé auprès de nos parlementaires des arguments plus que recevables, on s'oriente pour que ce soit une « compétence optionnelle » laissant aux communes le choix de la gestion. Si cela s'avérait exact le combat que nous avons mené aura réussi et j'en suis fier, fier de pouvoir continuer à gérer notre eau, notre patrimoine. Sur l'assainissement collectif, l'adhésion des élus est plus partagée, elle semblerait s'orienter pour une compétence communautaire, tout ceci restant à définir, d'ici 2020.

Les pluies de ces dernières semaines ainsi que la neige n'ont pas suffisamment alimenté notre nappe, nous devons toujours utiliser le forage qui a été mis en place sur la source des fontaines. Cette utilisation a un coût non négligeable, important d'où la nécessité de ne pas gaspiller l'eau potable.

Je terminerai mon propos par une pensée envers les plus démunis, ceux qui sont dans la souffrance, que l'année 2018 soit douce, belle et porteuse d'espoir pour chacun de nous.

André PESCE,
Maire de LE FUGERET



FORFAIT SKI POUR LES ELEVES

la communauté de Communes Alpes Provence Verdon permet aux enfants du territoire d'obtenir des forfaits de ski au Val d'Allos gratuits pour les primaires ou maternelles et au tarif préférentiel de 45€ pour les collégiens ou lycéens



FORFAIT SKI "ESPACE LUMIERE" MATERNELLES ET PRIMAIRES

JE SUIS EN MATERNELLE OU PRIMAIRE
MON FORFAIT SAISON EST GRATUIT

1) Je suis à mon domicile
2) On me ramène alors en car, que je garde précieusement.
3) Le jour où je vais skier dans le Val d'Allos, je présente mon forfait et 1,00€. Je me présente aux entrées des remontées mécaniques. Mon forfait est alors validé.

Infos: 04 92 83 56 76 mair@allos.com
www.ccapv.fr

FORFAIT SKI "ESPACE LUMIERE" COLLÈGES ET LYCÉES

JE SUIS AU COLLÈGE OU AU LYCÉE
MON FORFAIT SAISON COÛTE 45€

1) Je demande le formulaire de demande à remplir à mon collège, au lycée, ou à l'Association CCAPV de mon choix.
2) Je présente ce formulaire rempli et complété avant le 15 janvier à l'Association CCAPV Alpes Provence Verdon de FUGERET.
3) 10 jours plus tard, je suis à mon domicile.
4) On me ramène alors en car, que je garde précieusement.
5) Le jour où je vais skier dans le Val d'Allos, je présente mon forfait et 1,00€. Je me présente aux entrées des remontées mécaniques. Mon forfait est alors validé.

Infos: 04 92 83 56 76 mair@allos.com
www.ccapv.fr

Parution Trimestrielle - Distribution Gratuite - Imprimé par nos soins -
Rédaction : Nicole, Michèle et Jean-Marc - Mise en Page et Impression : Nadine
- Edito : A. PESCE - Maire de LE FUGERET -

Cette parution est semestrielle pour être au fait de l'actualité intercommunale mais dès à présent nous reprenons la parution trimestrielle



04/11/2017 = XVIIème Fête de la Châtaigne



La châtaigne célébrée mais se fait rare sur les étals



Moins de châtaignes que d'habitude, en raison de la sécheresse et du gel printanier, mais des châtaignes tout de même pour cette XVII^e Fête de la Châtaigne du FUGERET, plus haute châtaigneraie de France. En effet, beaucoup de visiteurs se sont déplacés pour apprécier ce fruit noble sous toutes ses formes : fraîches, grillées, en crème, pâte de fruits ou nougat mais aussi des macarons,

pâtisseries, bière, farine, liqueur, des saucissons, des terrines à la châtaignes sans oublier le miel de châtaignier ou les céramiques en cendre de châtaigniers.

Le four communal a été allumé pour l'occasion où un excellent pain artisanal à la farine de châtaigne fut cuit et mis en vente au stand du Comité des Fêtes, organisateur de cette journée qui fut animée par Luce et son orgue de barbarie.

Avant l'inauguration officielle de cette journée en présence de nombreux élus locaux, départementaux, régionaux ainsi que Monsieur le Sénateur des AHP et Monsieur le Sous-Préfet de Castellane, la Confrérie des Amis de la Châtaigne a tenu un chapitre avec dans un premier temps un hommage à Monsieur SAUVAN Gilbert, membre de cette confrérie

depuis 2015 et dans un deuxième temps pour accueillir un nouveau membre en la personne de Monsieur Christophe DUVERNE.

Le train à vapeur a effectué en ce jour particulier sa dernière sortie de l'année.

Après la messe célébrée par le Père Jacques RIGAUD, dans le four communal encore chaud, une excellente socca à la châtaigne fut dégustée avant un feu d'artifice qui clôtura cette journée.

Pendant la nuit, une fois que tout était rangé et que les organisateurs commençaient à penser à l'édition 2018, la pluie tant attendue depuis 6 mois fit son apparition pour le bien des cultures et surtout des sources.

La fête de la Châtaigne est une journée organisée par le Comité des Fêtes de LE FUGERET avec pour

partenaire la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Département des Alpes de Haute Provence, la Caisse Locale du Crédit Agricole, la Caisse locale de Groupama et la Mairie de LE FUGERET.

Il a est à préciser que cette manifestation depuis sa mise en place en 2011 est partenaire de l'association des restos du cœur 04, par conséquent 100 pots de crème de marrons et 60 terrines ont été remis aux représentants présents.



23/12/2017 = Le Père Noël était au FUGERET



En ce samedi ensoleillé de décembre, enfants et anciens de la commune s'étaient réunis sur la place pour déguster châtaignes grillées avec du vin chaud ou du jus de pommes « châtaignes des Grés » quand tout à coup on entendit le ronflement d'un tracteur au fond de la Grand Rue ; quelle surprise, c'était le Père Noël pour la plus grande joie de tous.

Des cris de joie, des pleurs de peur, des bisous, des photos beaucoup d'émotion et de convivialité avec le bonhomme rouge qui a remis aux plus anciens les colis et aux plus jeunes un livre offerts par la Municipalité.

C'est ainsi qu'une quarantaine de colis (pour les personnes de plus de 70 ans) et une trentaine de livres (pour les moins de 14 ans) ont été distribués

Infos/Infos/Infos/Infos/Infos/Infos

13/05/2018 :

10ème Journée de la Nature, des Traditions
Marché Bio et du Terroir



Conseils Municipaux :

Toutes les délibérations ci-après ont fait l'objet de discussion, réflexion et ont été votées à l'unanimité

28/07/2017 :

1. Délibération et convention pour la mise en gérance de La Fugereffe (coin café avec licence III-dégustation et vente de produits du Pays) à l'attention de Mme BRETON Josiane et son fils Florent.
2. Admissions en non valeur pour un montant de 76€.

3. Accords transactionnels dans le cadre de la liquidation de l'actif du SIVOM du canton d'ANNOT et de la vente de la micro centrale du Pont de la Donne.

4. Délibération autorisant Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune au TA dans le cadre de la requête de Mr REYNAUD P. par rapport au Permis de Construire accordé à la Communauté de Communes pour la construction de l'atelier de transformation de châtaignes sur les parcelles D 333 et 130.

5. Acquisition de parcelles par acte administratif aux consorts RICHAUD (8 ha 02 a 59 ca pour la somme de 12 000€).

22/09/2017 :

1. Adoption des RPQS 2016 pour l'eau et l'assainissement.
2. Prolongation de six mois soit jusqu'au 31.08.2018 du loyer à 100€ pour La Fugereffe.
3. Report des restes à réaliser dans le BP 2017 (intégration des 48 177.65€ sans modification de l'équilibre d'investissement de 284 921.33€).
4. Location de l'appartement de l'ancien presbytère à compter du 01/10/2017.

08/12/2017 :

1. Motion en faveur du train.
2. Nouvel accord transactionnel dans le cadre de la liquidation de l'actif du SIVOM du canton d'ANNOT et la vente de la micro centrale du Pont de la Donne (annulation de la délib du 28/07/2017).
3. Demande de financement au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau pour les travaux d'urgence mis en œuvre à Argenton par rapport à la pénurie d'eau.
4. Motion pour le maintien des compétences eau et assainissement dans les communes de montagne qui le souhaitent.
5. Décision Modification sur le Budget général en vue de régulariser des écritures de fin d'exercice.
6. Indemnité de conseil et de confection de budget au trésorier d'ANNOT.
7. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 : le dossier présenté « Aménagement et Sécurité à l'extérieur de la salle des Lunières » d'un montant HT de 30 000€ pour un financement sollicité de 50%.
8. Report de crédits (25 115€) sur l'opération « salle multi activité » en vue de régler des factures d'investissement avant le vote du BP 2018.
9. Adhésion, au 01.01.2018, au service mutualisé du Droit des Sols de la CCAPV.
10. Agent recenseur.

01/01/2018 = de nouvelles compétences pour CCAPV « sources de Lumière » :

- Fiscalité Professionnelle Unique ;
- adhésion au Syndicat Mixte Inondation, Aménagement et Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin, compétence GEMAPI ;
- Pôle Urbanisme et instruction des autorisations (PC, DP, CU) ;
- Aide à l'amélioration de l'Habitat ;
- Compétence « neige » et représentation au SMVA ;
- Ecole ;
- Tourisme, Office Intercommunal du Tourisme et Bureau Intercommunal du Tourisme, Sentiers de randonnée ;

Cette liste requiert les compétences les plus importantes retenues mais demeure incomplète en l'état.

Les subventions aux associations et la voirie reviennent désormais aux communes.

Pour certains points, qui demandent une définition précise de « l'intérêt communautaire » un report à la mise en place au 30.06.2018 a été acté : pour rendre à certaines communes qui le souhaitent : l'école ou les services administratifs (en effet, des secrétaires d'une partie du territoire de CCAPV sont « intercommunales »)...